

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme
du Haut-Commissaire
des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixante-cinquième session
(29 septembre-3 octobre 2014)**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est paru en tant que *Supplément n° 12 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session (A/69/12)*.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Ouverture de la session	4
B. Représentation aux travaux du Comité	4
C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	5
D. Élection du Bureau pour la soixante-sixième session	6
II. Travaux de la soixante-cinquième session	6
III. Décisions du Comité exécutif	6
A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes	6
B. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2015	8
C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2014-2015	8
D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité exécutif	9
 Annexes	
I. Déclaration du Comité exécutif sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique ».....	10
II. Résumé du Président concernant le débat général	13

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire a tenu sa soixante-cinquième session au Palais des Nations à Genève du 29 septembre au 3 octobre 2014. Elle est ouverte par le Président, S. E. l'Ambassadeur Choi Seokyoung (République de Corée).

B. Représentation aux travaux du Comité

2. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

3. Les gouvernements des États suivants étaient représentés en tant qu'observateurs :

Angola, Arménie, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Gabon, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Indonésie, Koweït, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Oman, Panama, Paraguay, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe, ainsi que l'État de Palestine.

4. L'Union européenne était représentée en tant qu'observateur.

5. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Banque africaine de développement, Comité international de la Croix-Rouge, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain et militaire de Malte, Organisation

de coopération islamique, Organisation internationale pour les migrations et Union africaine.

6. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour la population, Office des Nations Unies à Genève, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et Programme alimentaire mondial.

7. Environ 35 organisations non gouvernementales étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

8. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/LXV/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Segment de haut niveau sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique ».
4. Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général.
5. Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
6. Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
7. Examen et adoption du budget-programme biennal 2014-2015 (révisé).
8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
9. Autres déclarations.
10. Méthodes de travail du Comité exécutif et réunions du Comité permanent en 2015.
11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité exécutif.
12. Élection du Bureau.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport de la soixante-cinquième session du Comité exécutif.
15. Clôture de la session.

D. Élection du Bureau pour la soixante-sixième session

9. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président : S. E. l'Ambassadeur Pedro Comissário (Mozambique)

Vice-Président : S. E. l'Ambassadeur Carsten Staur (Danemark)

Vice-Président : S. E. l'Ambassadeur Elissa Golberg (Canada)

Rapporteur : [élection différée¹]

II. Travaux de la soixante-cinquième session

10. La soixante-cinquième session a débuté par un segment de haut niveau sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique ». Une déclaration adoptée par le Comité exécutif à la fin du segment de haut niveau est jointe en annexe I.

11. Un résumé du débat général qui s'ensuit, donné par le Président, se trouve à l'annexe II.

12. Les déclarations du Haut-Commissaire prononcées lors de la session, y compris à l'occasion du segment de haut niveau, ainsi que les comptes rendus analytiques de chaque séance sont postés sur le site du HCR (www.unhcr.fr/excom).

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes

13. *Le Comité exécutif*

a) *Rappelle* qu'à sa soixante-quatrième session, il a approuvé pour 2014 un budget initial de 5 307 842 800 dollars des États-Unis, couvrant l'ensemble des besoins; *note* que les besoins additionnels au titre des budgets supplémentaires en 2014 s'élèvent à 928 376 096 dollars des États-Unis; *approuve* les besoins totaux révisés pour 2014 d'un montant de 6 236 218 896 dollars des États-Unis; et *autorise* le Haut-Commissaire à procéder, dans le cadre de la dotation totale, à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège;

b) *Confirme* que les activités proposées dans le budget-programme biennal pour 2014-2015 (révisé), telles qu'exposées dans le document A/AC.96/1136, sont conformes au Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [A/RES/428 (V)], aux autres fonctions du Haut-Commissaire telles que reconnues,

¹ Les discussions pour la désignation d'un rapporteur issu du groupe d'Asie étant encore en cours, il a été décidé que, dès qu'un candidat aura été choisi, son nom serait communiqué aux membres du Comité exécutif pour qu'il soit élu par approbation tacite.

encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10);

c) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du budget biennal pour 2014-2015 (révisé) proposé, tels que contenus dans le document A/AC.96/1136 et s'élevant à 6 234 449 630 dollars des États-Unis pour 2015, y compris la contribution du budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège, les réserves et le programme pour les administrateurs auxiliaires; et *autorise* le Haut-Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège;

d) *Prend acte* du Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.6), ainsi que du Rapport du Haut-Commissaire sur les problèmes clefs et mesures prises suite aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1135/Add.1); du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget-programme biennal pour 2014-2015 (révisé) (A/AC.96/1136/Add.1) et des différents rapports du Haut-Commissaire relatifs aux activités de contrôle (A/AC.96/1137 et A/AC.96/1138); et *demande* à être régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces documents de contrôle;

e) *Prend acte* de la fermeture en janvier 2014 du compte spécial pour la Chaîne commune d'acheminement de l'aide humanitaire et de l'ouverture d'un nouveau compte spécial pour le Fonds d'auto-assurance pour la gestion du parc de véhicules mondial;

f) *Demande* au Haut-Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec souplesse et efficacité aux besoins recensés dans le budget-programme biennal pour 2014-2015, et *l'autorise*, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, les ajustements ainsi effectués devant être signalés à la réunion suivante du Comité permanent pour examen;

g) *Reconnaît* avec gratitude la charge que continuent de supporter les pays en développement et les pays les moins avancés accueillant les réfugiés; et *exhorte* les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés, et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables; et

h) *Demande instamment* aux États membres, compte tenu de l'immensité des besoins que doit satisfaire le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'appui substantiel de longue date qu'apportent les pays d'accueil de réfugiés, de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité, à son appel à la mobilisation des ressources pour couvrir dans son intégralité le budget-programme biennal 2014-2015 révisé; et de pourvoir, en temps voulu et d'une manière prévisible, l'organisation en ressources, tout en maintenant les « affectations de fonds » à un niveau minimum.

B. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2015

14. *Le Comité exécutif,*

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-cinquième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de convoquer trois réunions officielles du Comité permanent en 2015, qui se tiendront en mars, juin et septembre;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent [A/AC.96/1003, par. 25, al. 2 c)]; *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2015; et *demande* aux États membres de se réunir en décembre 2014 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2015;

c) *Prie* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le débat au sein du Comité exécutif et de son comité permanent soit de nature substantielle et interactive, afin d'offrir des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut-Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité;

d) *Prie* le Haut-Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile; et

e) *Demande* par ailleurs au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante-sixième session du Comité exécutif.

C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2014-2015

15. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2014 à octobre 2015 :

Arménie, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Indonésie, Lituanie, Malaisie, Népal et Panama;

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut-Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son comité permanent d'octobre 2014 à octobre 2015 :

Organisations, organes, fonds et programmes des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Comité international de la Croix Rouge,

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement d'Afrique australe, Ordre souverain et militaire de Malte, Union africaine et Union européenne.

D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité exécutif

16. *Le Comité exécutif,*

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

Annexe I

Déclaration du Comité exécutif sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique »

À la fin du segment de haut niveau sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique », le Comité exécutif a adopté la déclaration suivante :

« Nous, États membres du Comité exécutif, soulignant le caractère critique et complexe des crises humanitaires et des situations de réfugiés prolongées en Afrique et des défis qu'elles représentent, et reconnaissant les efforts énormes déployés par les gouvernements africains et l'Union africaine pour y faire face, réitérons notre engagement à réduire et à éliminer leurs effets, et à travailler pour leur prévention.

Nous notons qu'à travers l'histoire, les États et les peuples d'Afrique ont fait montre de générosité, d'hospitalité et de solidarité envers des millions de réfugiés cherchant à se mettre en sécurité hors de leurs pays et des personnes déplacées dans leur propre pays. Cette solidarité a été renforcée par la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) de 2009. Des millions de personnes ont bénéficié de l'appui dans la recherche de solutions durables, notamment par le rapatriement volontaire, tandis que d'autres ont été intégrées localement ou réinstallées dans des pays tiers. Nous reconnaissons que les pays d'accueil et la communauté internationale ont déployé, et continuent de déployer, des efforts pour réduire la charge que supportent les communautés d'accueil et renforcer la résilience des déplacés et de ces communautés.

Nous demeurons profondément préoccupés par le nombre significatif de personnes qui sont obligées de fuir leurs maisons dans leur propre pays ou à travers les frontières à cause des conflits, des violences et pour d'autres raisons, y compris le terrorisme. Nous sommes également inquiets du fait que les progrès vers le règlement de la plupart des situations prolongées concernant les réfugiés et les déplacés internes demeurent insuffisants et que les défis majeurs de protection persistent, notamment l'insécurité à laquelle les populations déplacées et les travailleurs humanitaires font face, le refoulement et d'autres violations des principes internationaux en matière de protection. Nous sommes par ailleurs troublés par le fait que la fourniture de l'assistance humanitaire a été entravée par des restrictions d'accès. Malgré le niveau record des contributions volontaires, de graves déficits de financement ont entraîné, entre autres, la réduction des rations alimentaires et d'autres types d'appui humanitaire, et freiné les progrès dans la recherche de solutions durables au problème de déplacement et la promotion de l'autonomie des réfugiés.

Par la présente déclaration, nous réaffirmons notre engagement collectif à soutenir, par le renforcement de la solidarité régionale et internationale, le partage de la charge et le partenariat, les pays et les communautés d'accueil

dans le renforcement de leur capacité à mieux s'attaquer aux défis multiformes de déplacement forcé et à les relever, et en particulier à renforcer la protection, à améliorer la situation des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, et à faciliter la recherche de solutions durables, tenant compte des besoins spéciaux des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des invalides.

Nous exhortons donc les États africains et la communauté internationale à :

- Poursuivre de toute urgence les efforts en matière de prévention et de résolution des conflits, ainsi que de consolidation de la paix, en prenant toutes les mesures nécessaires pour accorder un asile sûr et de la protection aux populations déplacées de force, conformément au cadre, à l'engagement et aux principes arrêtés aux plans régional et international;
- Renforcer les capacités d'intervention des gouvernements et des communautés d'accueil en cas de crise de réfugiés, en assurant une coordination efficace entre les acteurs humanitaires, par le HCR dans les situations de réfugiés et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les situations de déplacement interne;
- Renforcer le cadre de protection pour les déplacés internes en adhérant, le cas échéant, à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009;
- Envisager d'adhérer, le cas échéant, à la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961;
- Prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour combattre la traite de personnes et le trafic de migrants, et trouver des réponses tenant compte de la dimension protection aux migrations mixtes, y compris pour ceux qui risquent leurs vies en mer en essayant de se mettre en sécurité;
- Régler les situations de réfugiés prolongées en redoublant d'efforts pour trouver des solutions durables, notamment le rapatriement durable librement consenti, la réintégration et la réconciliation, et en fournissant plus d'opportunités pour la réinstallation et l'intégration locale;
- Déployer des efforts pour élaborer des programmes d'autonomie basés sur les besoins spécifiques des réfugiés et des déplacés internes;
- Inclure les besoins des réfugiés, des déplacés internes et des personnes de retour dans les stratégies nationales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, concevoir et mettre en œuvre des projets permettant de renforcer la résilience des communautés d'accueil et permettre aux populations déplacées de vivre en sécurité et dans la dignité;
- Associer toutes les populations touchées, notamment les communautés d'accueil, comme partenaires actifs, à la formulation et à la mise en œuvre des programmes et activités ayant des effets sur leurs vies; et
- Fournir, dans un esprit de solidarité et de partage de la charge, une assistance financière suffisante et efficace, correspondant aux besoins,

afin de soutenir les réfugiés et les déplacés internes ainsi que les communautés qui les accueillent.

Nous exprimons notre gratitude au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour avoir soutenu l'organisation du présent segment de haut niveau. »

Annexe II

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président a résumé le débat général de la soixante-cinquième session du Comité exécutif comme suit :

« En ouvrant le débat général, le Haut-Commissaire a lancé un vibrant appel à resserrer les rangs, en ce moment de défis accrus, pour satisfaire les besoins des personnes déplacées de force à cause des conflits ou de la violence. Plus de 80 délégations ont pris la parole pour faire des recommandations concernant la voie à suivre.

Vous avez identifié quelques-uns des principaux défis auxquels la communauté internationale, le HCR et ses partenaires font face, à savoir les situations d'urgence en République arabe syrienne, en Iraq, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Ukraine; les situations prolongées; les crises oubliées; les migrations mixtes, y compris la traite et le trafic d'êtres humains, l'augmentation tragique des pertes de vies en mer; l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés et l'une des menaces les plus récentes, l'épidémie d'Ebola. Dans ce contexte, vous avez salué le leadership efficace du Haut-Commissaire et rendu hommage au personnel dévoué du HCR et à tous les agents humanitaires qui travaillent dans des situations difficiles et dangereuses.

Des délégations ont réaffirmé la nécessité de renforcer la protection internationale et les principes sous-jacents tels que le non-refoulement et l'accès en temps voulu sans obstacle aux victimes des conflits. Les États ont souligné l'importance de la nature non politique du travail du HCR et le rôle central de ses missions de protection.

Je me suis réjoui du fait qu'un si grand nombre d'États membres aient exprimé leur appui à l'éradication de l'apatridie et souligné les efforts déployés pour la prévenir et la réduire.

Des délégations ont exprimé leur appui et lancé un appel pour plus d'efforts en vue de responsabiliser les femmes, de lutter contre les violences sexuelles et de genre, de renforcer l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité, d'assister les groupes marginalisés, de combattre la xénophobie, d'étendre les initiatives pour assister les réfugiés urbains et de continuer à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation.

Vous avez fait des recommandations utiles que le HCR accepte – j'en suis sûr – comme étant la voie à suivre. Elles portent sur : le maintien et le renforcement des partenariats, en particulier avec les acteurs du développement, les gouvernements, les communautés locales et la société civile; l'accroissement des possibilités d'éducation pour les enfants; l'élargissement de la base des donateurs et l'implication du secteur privé; et l'amélioration de la coordination, comme prévu dans l'accord récemment conclu entre le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la coordination dans les situations mixtes. Toutefois, comme l'a dit le Haut-Commissaire, nous devons garder à l'esprit que la coordination n'est pas une fin en soi, mais le moyen de produire de meilleurs résultats.

Vous avez encouragé le HCR à renforcer la coopération avec les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales et, à cet égard, le Comité salue l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens, la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, l'Alliance pour les solutions nouvellement créée et la commémoration prochaine du trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène, entre autres. Il était aussi encourageant d'entendre les nombreuses initiatives entreprises par les gouvernements pour améliorer les procédures d'asile et protéger les droits des déplacés, notamment les programmes régionaux de logement, les programmes de réintégration durable, l'octroi de permis de résident, l'amélioration des procédures d'enregistrement et l'adoption de mesures législatives.

A été reconnue, l'énorme charge qui pèse sur les épaules des pays d'accueil et des communautés locales. Comme un gouvernement l'a si bien dit, "nous devons tous agir et faire montre de plus de solidarité avec les pays du monde qui sont en première ligne et qui supportent le plus lourd fardeau des graves crises humanitaires mondiales. Nous devons le faire en mettant davantage les mains dans les poches et en ouvrant nos frontières". Les délégations ont salué le travail extraordinaire abattu par le HCR et le Haut-Commissaire pour les déplacés à travers le monde.

Vos appels à l'action – lors du débat général et du segment de haut niveau sur le thème "Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique" – s'appliquent à toutes les situations de déplacement. Je voudrais en souligner quelques-unes, tout en gardant à l'esprit que cette liste n'est pas exhaustive.

Tout d'abord, vous avez lancé un appel en faveur d'un appui plus systématique aux pays d'accueil et aux communautés locales, qui fournissent des bouées de sauvetage essentielles aux réfugiés fuyant les conflits et les persécutions.

En deuxième lieu, vous avez souligné la nécessité de renforcer l'accent sur la prévention et la ferme volonté de la communauté internationale de mettre un terme aux conflits. Comme le Haut-Commissaire l'a relevé, et beaucoup d'entre vous également, nul ne saurait traiter la pneumonie avec de l'aspirine. Il ne peut pas y avoir de solutions humanitaires aux problèmes humanitaires – la vraie solution ne peut être que politique.

En troisième lieu, vous avez souligné la nécessité de promouvoir la résilience des réfugiés et leurs moyens d'existence, afin de leur permettre de reconstruire leurs vies. Les interventions ne doivent pas s'intéresser uniquement aux besoins d'urgence, mais aussi aux programmes à long terme plus durables pouvant s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le Haut-Commissaire en a parlé, mais je veux réitérer la nécessité de faire intervenir les acteurs du développement tôt, dès le début d'une crise, ce qui peut être un important facteur de stabilisation.

En quatrième lieu, vous avez souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour des solutions qui, selon le Haut-Commissaire, constituent "le volet le plus difficile du mandat du HCR". Il s'agit des trois solutions durables de rapatriement librement consenti, d'intégration locale et de réinstallation.

En cinquième lieu, vous avez insisté sur la nécessité de toujours veiller à ce que “nul ne soit délaissé”.

Enfin, j’aimerais rappeler que nous avons eu l’occasion d’écouter le discours vigoureux du Secrétaire général des Nations Unies, qui a pris part à nos travaux hier, en qualité d’invité spécial. Par la suite, il y a eu les interventions des délégations de deux pays donateurs et de deux pays d’accueil. Le Secrétaire général a salué les efforts et le travail effectués par le HCR et le Comité exécutif pour les déplacés.

Pour clore le débat général, je vous exhorte à vous rappeler qu’au-delà des grands chiffres, il y a des individus, chacun avec une famille, chacun avec une vie laissée derrière et chacun avec le rêve d’un avenir sûr et heureux. Comme le Secrétaire général l’a dit, donnons-leur espoir et rappelons-leur que le monde est avec eux. »

